



## Convention de Partenariat

2023-2028

Fédération Française de Randonnée  
de la Loire

Fédération de Chasse de la Loire



Le **Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Loire** coordonne la pratique de la randonnée pédestre dans la Loire. Il en définit les normes et entretient un réseau dense d'itinéraires sur le département. Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Loire compte 70 clubs fédérés et regroupe plus de 4500 licenciés.

Ses missions sont de développer la randonnée pédestre comme pratique sportive de loisir, de santé ou de détente, contribuer à la sauvegarde de l'environnement dans le cadre du développement durable, valoriser le tourisme vert de loisir, protéger les chemins ruraux et la biodiversité.

La **Fédération des Chasseurs de la Loire** compte 9000 adhérents chasseurs et 850 associations de chasse sur le département de la Loire. Les missions de la fédération sont fixées par l'article L421-5 du Code de l'environnement.

Elle participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle conduit des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs. Elle coordonne les actions des associations communales et intercommunales de chasse agréées.

Elle mène des actions d'information et d'éducation au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de ses habitats ainsi qu'en matière de gestion de la biodiversité.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier.

Elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique qui aborde notamment la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs.

Elle conduit, également, des actions de surveillance des dangers sanitaires impliquant le gibier.

**Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Loire et la Fédération des Chasseurs de la Loire entendent conjuguer leurs efforts au profit de l'intérêt général et soutenir leurs adhérents respectifs, randonneurs et chasseurs, dans un processus de rapprochement, d'échange, de concertation, de compréhension mutuelle et de cohabitation sur les espaces naturels et ruraux.**

**Les signataires souhaitent également, par cette convention, donner un nouvel élan pour développer des actions innovantes en matière de protection de la nature, d'aménagement des sentiers de randonnée, des territoires et des chemins ruraux.**

# Thèmes de la convention de partenariat

## ***Information et amélioration de la connaissance des pratiques respectives de randonnée et de chasse***

Les randonneurs, comme les chasseurs, ne se « connaissent pas toujours bien ».

Ils peuvent, par des actions ciblées d'information et de communication, contribuer à renforcer la connaissance mutuelle des pratiques de chacun, les droits et les devoirs y afférents et ainsi favoriser une bonne cohabitation sur les sentiers et territoires de chasse.

*Exemples de collaborations :*

- *Articles réciproques dans les bulletins d'information*
- *Articles sur les sites internet, web TV et réseaux sociaux,*
- *Conception d'outils de communication partagé*
- *Communication des calendriers de randonnées campagnardes aux associations de chasse.*
- *Communication des parcours de randonnées auprès des chasseurs par l'intermédiaire de la fédération des chasseurs*

## ***Veille et actions de médiation au sein des réseaux***

La convention devra permettre de contribuer au renforcement des collaborations.

Les signataires de la présente convention sont disposés à se mobiliser pour résoudre les incompréhensions ou difficultés de fonctionnement entre randonneurs et chasseurs.

*Exemples de collaborations :*

- *Actions de médiation partagée auprès des associations de randonneurs de la Loire ou des structures cynégétiques si une difficulté survenait*
- *Organisation d'ateliers entre les deux fédérations*
- *Participation à des réunions communes...*

## ***Accès et cohabitation sur les espaces naturels et ruraux***

Si les conflits d'usage entre randonneurs et chasseurs sont relativement rares, il n'en demeure pas moins qu'un travail visant à favoriser l'accès et la cohabitation sur les espaces naturels et ruraux s'avère utile.

Les sentiers et itinéraires (balisés) ouverts au public, sillonnent parfois les territoires de chasse. Randonneurs et chasseurs aspirent à une cohabitation harmonieuse et sereine sur ces espaces naturels et ruraux, et ce, dans le respect des activités de chacune et de la réglementation.

*Exemples de collaborations :*

- *Elaboration d'une charte de bonnes pratiques randonneurs-chasseurs*
- *Collaboration et transfert de compétences sur la signalétique « chasse »*
- *Intervention dans nos assemblées générales respectives en fonction des besoins.*

## **Education à la nature et à l'environnement**

La société d'aujourd'hui, majoritairement urbaine, est parfois éloignée de la nature et de ses réalités. Les deux réseaux signataires peuvent contribuer à renforcer leurs actions en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable envers les citoyens.

*Exemples de collaborations :*

- *Contribution au projet Ekolien (site internet pédagogique d'éducation à la nature créé par la Fédération Nationale des Chasseurs)*
- *Projets pédagogiques sur « J'aime la Loire... Propre », « Mon chemin j'y tiens... Je l'entretiens !!! » et sur les plantations de haie le long des cheminements*
- *Organiser un rallye cynégétique.*

## **Préservation de la nature**

Les signataires seront particulièrement attentifs à respecter la nature et sa biodiversité. C'est une constante affirmée de la collaboration Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Loire et Fédération des Chasseurs de la Loire.

*Exemples de collaborations :*

- *Actions pour la préservation et l'entretien des chemins ruraux, itinéraires de randonnées, espaces naturels et ruraux, y compris avec une coopération juridique si nécessaire*
- *Préservation de la biodiversité (ex. « J'aime la Loire ... PROPRE », participation à des actions de protection de la biodiversité)*
- *Contribution à l'alimentation de l'outil « Suricate » de recensement des anomalies constatées sur le terrain, de l'outil « Vigifaune » permettant de recenser les collisions routières de la faune sauvage, observation...*

## **Modalités d'organisation**

Les signataires de la présente convention veillent :

- A assurer la promotion et la communication sur des projets et actions locales réussies en matière de cohabitation et d'accès concerté sur les espaces naturels et ruraux
- A mutualiser et promouvoir les expériences et actions communes de développement menées dans le cadre de la convention
- A mettre en œuvre des projets de développement communs, sur les thèmes listés dans la présente convention
- A mobiliser des financements pour mener des actions communes de développement.

## Logique d'intervention

Sur les grands thèmes de collaboration mentionnés ci-dessus, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Loire et la Fédération des Chasseurs de la Loire pourront développer des projets communs d'actions et rechercher des financements adéquats.

Dans une logique de projet, les deux réseaux pourront se positionner conjointement sur des appels à projet et/ou mobiliser des outils financiers à l'échelon local ou départemental.

## Durée de la convention

Cette convention est valable pour 5 ans.

## Suivi de la convention

Deux réunions annuelles seront programmées au minimum afin de dresser le bilan des actions réalisées et concevoir de nouveaux projets.

Elles permettront également d'évaluer financièrement les opérations et de préparer la recherche des financements en amont des projets.

## Résiliation

Elle pourra être résiliée par l'une des parties moyennant un préavis de 6 mois et après une rencontre de mise au point entre les partenaires.

Fait à Feurs, en trois exemplaires, le 24 février 2024

Le Président de la FFRandonnée Loire



Jean-Pierre BARBIER

Le Président de la Fédération des  
chasseurs de la Loire



Gérard AUBRET